

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2018

Étaient présents : M. POUJADE, M. BRU Alexis, M. DEMNI, M. DENIS, Mme SANCHEZ, Mme MOUSSAOUI, M. TORAN, Mme ESCORISA-GRIMAUD, Mme GUTIERREZ, M. BALARDY, M. ALBERT, Mme DUBOIS, M. NADAL

Absents (excusés) : Mme SORROCHE, Mme BRU Agnès, Mme BOUALAM

Secrétaire de séance : Mme ESCORISA-GRIMAUD

Date de la Convocation : 23/03/2018 / Date d’Affichage : 23/03/2018

I - BUDGET

Approbation budgétaire de l’exercice 2017

- Approbation du Compte de gestion 2017 dressé par Monsieur Robert –receveur- et du Compte Administratif 2017 dressé par la commune :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budgétisé 2017	1 461 706.48 €	1 461 706.48 €	743 713.12 €	743 713.12 €
Réalisé 2017 (<i>ne prend pas en compte les opérations d'ordre</i>)	1 238 401.66 €	1 338 988.32 €	238 375.83 €	389 016.70 €
<i>Résultat de l'exercice</i>		100 586.66 €		150 640.87 €
<i>Résultat de 2016 reporté</i>		153 097.84 €		267 506.12 €
Résultat total		253 684.50 €		418 146.99 €
Restes à réaliser			85 100 €	
Résultat définitif		253 684.50 €		333 046.99 €

- Affectation des résultats

Sur les 253 684.50 € d’excédent de fonctionnement de l’exercice 2017 :

- > 20 000 € affectés en recettes d’investissement dans le Budget Primitif 2018
- > 233 684.50 € affectés en recettes de fonctionnement dans le Budget Primitif 2018

Fiscalité 2018

Depuis 2012, aucune augmentation des impôts n’a été réalisée. Aujourd’hui, avec les baisses des dotations de l’Etat et la suppression des contrats aidés, il s’avère nécessaire d’augmenter les impôts pour pouvoir équilibrer la section fonctionnement.

Une augmentation de 2% des impôts est donc votée pour 2018.

- Taxe d’habitation : 9,20 %
- Taxe sur le foncier bâti 14,98 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 70.58 %

Budget Primitif 2018

Vote du budget de Fonctionnement 2018, équilibré en recettes et en dépenses : 1 496 653.14 euros

Vote du budget d’Investissement 2018, équilibré en recettes et en dépenses : 1 601 501.99 euros

II - ASSOCIATIONS

Subvention exceptionnelle à Espace Jeunesse

L’association espace Jeunesse qui gère le centre de loisirs se porte bien financièrement mais connaît un problème récurrent de manque de trésorerie, en début d’année, en raison des décalages de versement de la CAF. Elle a donc besoin d’un fonds de roulement permanent suffisant.

Le Conseil Municipal décide du versement d’une subvention exceptionnelle de 23 000 € pour alimenter le fonds associatif de l’association ESPACE JEUNESSE.

III- SYNDICAT DU DADOU

Défense extérieure contre l'incendie : Convention de coopération pour le maintien de la qualité et du bon fonctionnement du réseau d'adduction d'eau et l'entretien, la réparation et la mesure de débit-pression des poteaux incendie raccordés au réseau d'adduction d'eau potable

Considérant que la Commune est en charge du service public de défense extérieure contre l'incendie ; que ce service porte notamment sur des poteaux d'incendie situés sur le domaine public communal et raccordés au réseau d'adduction d'eau géré par le SIAH du DADOU, dont la commune est adhérente ;

Considérant que l'entretien, la réparation et le contrôle technique de ces poteaux d'incendie, raccordés au réseau d'adduction d'eau potable, ne doivent pas nuire au fonctionnement du réseau d'adduction en régime normal, ni altérer la qualité sanitaire de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine ;

Considérant que la garantie du bon fonctionnement constant du réseau d'adduction d'eau potable et le maintien de la qualité optimale de l'eau qui y transite, ainsi que l'assurance de l'opérabilité des équipements des points d'eau incendie qui s'alimentent sur ce réseau passent par la mise en place d'une coopération avec le SIAH du DADOU en sa qualité de gestionnaire du réseau d'adduction d'eau ;

Le Conseil Municipal approuve la conclusion avec le SIAH du DADOU de la convention de coopération pour le maintien de la qualité et du bon fonctionnement du réseau d'adduction d'eau et l'entretien, la réparation et la mesure de débit-pression des poteaux incendie raccordés au réseau d'adduction d'eau potable

La séance est levée à 23h15